

# Le Parlement, reflet des clivages sur les énergies renouvelables

LES DÉBATS AUTOUR  
DU PROJET DE LOI  
D'ACCÉLÉRATION  
DES  
RENOUVELABLES  
ONT MIS EN  
LUMIÈRE L'AMPLEUR  
DES DIVISIONS QUI  
PERSISTENT ENTRE  
ÉLUS SUR LE SUJET

## ANALYSE

Simplifier les procédures administratives pour aller « deux fois plus vite » dans le déploiement des énergies renouvelables ; envoyer un message politique fort de soutien à cette filière. Tel était le double objectif du projet de loi d'accélération des renouvelables, dont l'examen s'achève au Parlement. A l'origine de ce texte, il y a un constat : la France est le seul pays de l'Union européenne (UE) à ne pas avoir réalisé ses objectifs de 2020 – les renouvelables n'ont représenté que 19,1 % de sa consommation finale brute énergétique, contre 23 % prévus –, et elle n'est toujours pas sur la bonne trajectoire pour atteindre ceux de 2023. Les raisons de ce retard sont bien connues : complexité des procédures, multiplication des recours, difficultés à trouver du foncier, mais aussi manque de moyens financiers et humains – et parfois de volonté –, dans les services de l'Etat, pour faire avancer les dossiers.

Première loi climat du quinquennat, ce texte avait donc bien vocation à affirmer l'urgence à faire beaucoup plus et beaucoup mieux, dès maintenant. Adopté à l'Assemblée le 31 janvier grâce aux voix des socialistes et des centristes, il devrait être voté définitivement par le Sénat mardi 7 février. Mais les débats qui ont eu lieu au Parlement laissent un sentiment d'occasion en partie ratée. Loin d'une atmosphère d'union nationale en faveur de la transition énergétique, ils ont

plutôt mis en lumière l'ampleur des divisions qui persistent entre élus sur le sujet.

D'abord, une partie d'entre eux – notamment le Rassemblement national et des membres des Républicains – conteste encore la nécessité même de développer rapidement et massivement les renouvelables pour lutter contre le dérèglement climatique. Les travaux de référence sont pourtant unanimes : ces énergies sont indispensables pour électrifier une grande partie des usages et donc se passer progressivement des énergies fossiles, qui représentent encore 60 % du mix énergétique.

### Aucune vision claire

Même avec une relance extrêmement forte du nucléaire, il faudrait, d'ici à 2050, multiplier par au moins sept les capacités solaires, par 2,5 celles de l'éolien terrestre et mettre en service plus d'une quarantaine de parcs en mer, selon l'étude du gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE. Avant cela, les quelques années qui nous séparent de 2030 seront décisives pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre ; or d'éventuels nouveaux réacteurs n'entreront pas en service avant l'horizon 2040.

Des discussions au Parlement n'a émergé aucune vision claire du chemin à suivre pour mettre en œuvre ces transformations majeures. Certes, le texte portait essentiellement sur des mesures techniques ou administratives. Mais chaque point ou presque a ravivé

des lignes de clivage. Sur la planification, des sénateurs de droite auraient voulu accorder un « droit de veto » aux maires, quand les élus de gauche refusaient de leur donner un « pouvoir exorbitant » et appelaient à privilégier les intercommunalités et le préfet.

Pour le solaire, La France insoumise et les écologistes souhaitent exclure tout parc au sol sur des terres agricoles pour défendre, notamment, la souveraineté alimentaire. De leur côté, les énergéticiens assurent que les toits ou les terrains déjà artificialisés ne représentent pas un gisement suffisant et estiment que moins de 1 % de la surface agricole utile serait nécessaire pour atteindre les objectifs de la France.

La protection de la biodiversité, enjeu tout aussi majeur, a également été vivement débattue. L'exemple de la « reconnaissance d'intérêt public majeur » est emblématique. Les professionnels souhaitent qu'elle leur soit accordée de manière automatique afin de supprimer une étape administrative et d'affirmer l'importance de toutes les installations, petites et grandes, pour la lutte contre le réchauffement. Les projets auraient continué à devoir remplir d'autres conditions pour pouvoir déroger à l'interdiction de détruire des espèces protégées. Au contraire, les écologistes, mais aussi d'autres élus de gauche et droite, se sont opposés à une reconnaissance systématique de cet « intérêt public », perçue comme une régression environnementale majeure.

En fin de compte, le projet de loi, un texte de compromis, contient bien certaines avancées sur la planification, l'éolien en mer, l'agrivoltaïsme ou le partage de la valeur. Mais il ne donne pas un véritable coup d'accélérateur et il n'aura envoyé, au mieux, qu'un signal faible en faveur des renouvelables. Ni Les Républicains, hostiles à l'éolien terrestre, ni les écologistes et La France insoumise, pourtant promoteurs d'un mix 100 % renouvelables, n'ont voté en sa faveur. « Qui défend aujourd'hui les renouvelables à l'Assemblée ? », s'interroge Nicolas Goldberg, expert de l'énergie chez Columbus Consulting.

Si les discussions sont nécessaires et légitimes, elles devront à terme être tranchées pour s'attaquer réellement au retard français. Sur l'éolien terrestre, le gouvernement persistera-t-il à vouloir ralentir le rythme en prévoyant un doublement des capacités en trente ans plutôt qu'en dix ans – l'objectif actuel –, comme le président l'a annoncé à Belfort il y a un an ?

En 2022, l'installation de nouvelles capacités solaire a bondi de près de 50 % au sein de l'UE – alors que le rythme d'installation reculait en France. Au niveau mondial, les renouvelables sont promises à une progression « plus rapide que n'importe quelle énergie auparavant dans l'histoire », affirme l'édition 2023 du BP Energy Outlook, publiée début février. La France ne peut pas creuser encore son retard. ■

PERRINE MOUTERDE (SERVICE PLANÈTE)